



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/SEL/OJ/JS/dm/76945

12 juillet 2011

### NOTIFICATION<sup>1</sup>

#### Décision VIII/5 sur l'Article 8 (j) et dispositions connexes: Comité consultatif de sélection du Fonds de contributions volontaires-Liste des membres sélectionnés

Madame/Monsieur,

Dans la décision VIII/5 D, sur les mécanismes pour promouvoir la participation effective des communautés locales et autochtones sur les questions liées aux objectifs de l'Article 8(j) et dispositions connexes, la Conférence des Parties a adopté les critères relatifs au fonctionnement du Mécanisme du Fonds de contributions volontaires pour la participation des représentants des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention.

Conformément à la décision VIII / 5 D, annexe, section A, paragraphe (d), les critères sur le fonctionnement du Fonds prévoient que, dans la sélection des bénéficiaires du Fonds, le Secrétaire exécutif doit consulter, via des moyens électroniques, avec une Comité consultatif de sélection composé de « sept représentants des communautés autochtones et locales nommés par les communautés autochtones et locales provenant des sept régions géoculturelles reconnues par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, ainsi qu'avec le Bureau de la Conférence des Parties ».

Dans la notification 2011-049, daté du 4 mars 2011, le Secrétaire exécutif a demandé les nominations pour la sélection des membres du Comité consultatif de sélection. Après avoir dûment examiné les candidatures reçues et en conformité avec les critères de sélection établis dans la décision ci-dessus, je suis heureux de vous informer que les sept membres du Comité consultatif de sélection ont été sélectionnés et serviront à titre consultatif jusqu'à l'après CdP11. La liste des représentants sélectionnés est jointe à cette notification pour votre information.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaflaf  
Secrétaire exécutif

#### Pièce jointe

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux: Points focaux CBD, organisations autochtones et locales et aux intervenants pertinents



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

## **MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION**

### **Amérique du Nord**

1. Mme Yvonne Vizina

### **Région du Pacifique**

2. M. Robert Lesley Malezer

### **Europe et Arctique**

3. Mme. Susanne Amalie Andersen

### **Europe de l'Est, Europe centrale et le Caucase**

4. M. Rodion Sulyandziga

### **Amérique latine (incluant les Caraïbes et l'Amérique centrale)**

5. Mme. Hortencia Hidalgo Caceres

### **Asie**

6. M. Gam A. Shimray

### **Afrique**

7. Mme. Edna Chepkorir Kaptoyo